

# APPEL D'OFFRE

## a) GENERALITES

Le Centre Arrupe pour la Recherche et la Formation (CARF) est une ASBL de la Compagnie de Jésus créée à Lubumbashi en 2014. Ses interventions sont centrées sur le développement socioéconomique de la République démocratique du Congo, plus particulièrement dans les Provinces du Haut-Katanga et de Lualaba, par la promotion de la bonne gouvernance des ressources minérales à travers ses recherches, conférences, séminaires et publications, mais, aussi la réalisation des projets à impact visible au bénéfice des populations.

Dans ce cadre, le CARF publie cet Appel d'offres dont le prestataire sera sélectionné sur base d'une évaluation basée sur des critères définis. Le travail consistera à :

1. Réaliser trois forages dans les villages AMATO, DAVID et ABELO à environ 45 Km sur la route LUBUMBASHI-KASOMENO, dans la Province du HAUT-KATANGA ;
2. Équiper ces forages des sources d'alimentation solaire fiables et durables ;
3. Installer 2 tanks d'au moins 5000l posés sur des supports métalliques solides et un dispositif de sécurité pour chaque forage ;
4. Installer au moins 5-6 robinets de distribution d'eau à chaque forage ;
5. Construire des structures de propreté autour de chaque forage.

Le Soumissionnaire retenu est censé achever les Travaux endéans 45 jours à partir de l'attribution du marché.

## b) CRITERES D'ADMISSION

- Cet appel d'offres est ouvert à tous soumissionnaires se trouvant à Lubumbashi, Likasi ou tout autre milieu proche du site de réalisation du projet.
- Tous les matériaux, équipements et services à utiliser dans l'exécution du contrat doivent provenir des pays (ou maison de vente) admissibles<sup>1</sup>
- Tout soumissionnaire doit fournir les formulaires de soumission et d'information de qualification, une déclaration indiquant qu'ils (y compris tous les membres d'une coentreprise et les sous-traitants) ne sont pas associés, ni maintenant, ni dans le passé, directement ou indirectement, avec le personnel du CARF ayant préparé la conception, les spécifications et autres documents pour le présent projet, ou proposés à titre de gestionnaire de projet pour le Contrat.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la durabilité

- Toute entreprise ou ses filiales engagées par CARF pour la fourniture des services de conseil, nécessaires à la préparation ou supervision des travaux ne doivent être admissibles pour soumissionner.
- L'entreprise doit faire preuve de crédibilité par les ouvrages déjà réalisés dans le passé
- Les entreprises publiques ne sont pas éligibles.

Le soumissionnaire ne doit pas être frappé d'une déclaration d'inadmissibilité ni d'une décision de justice pour pratiques corruptives ou frauduleuses.

### c) **QUALIFICATION**

En plus de formulaires de soumission et d'information de qualification, tout soumissionnaire fournira une description préliminaire de la méthode et calendrier de travail envisagée, y compris les plans et schémas, le cas échéant. Il inclura aussi les renseignements et documents suivants dans leurs offres :

- ❖ Des copies définissant la constitution ou le statut juridique, le lieu d'enregistrement, et le lieu principal de l'établissement ; une procuration écrite du signataire de l'offre qui engage le soumissionnaire ;
- ❖ La valeur monétaire totale des travaux de forage et équipement réalisés pour chacune des cinq dernières années ;
- ❖ L'expérience dans les travaux de nature et taille similaires pour chacune des cinq dernières années, et les détails des travaux en cours ou engagés contractuellement, et les clients qui peuvent être contactés pour plus d'informations sur ces contrats ;
- ❖ Les principaux éléments du matériel de construction proposés pour exécuter le présent contrat ;
- ❖ Les qualifications et expérience des personnels techniques proposés pour le contrat ;
- ❖ Des rapports sur la situation financière du soumissionnaire, tels que les comptes de résultat et les rapports des auditeurs pour les cinq dernières années ;
- ❖ Le pouvoir de demander des références aux Banques du soumissionnaire ;
- ❖ Des informations concernant tout litige, en cours ou qui ont eu lieu ces cinq dernières années, pour lequel le soumissionnaire est en cause, les parties concernées, et le montant en litige, et ;

Les offres soumises par une co-entreprise de deux ou plusieurs firmes en qualité d'associés doivent satisfaire aux exigences suivantes (si la coentreprise est autorisée) :

- ❖ L'offre doit comporter tous les renseignements énumérés au point c. ci-dessus pour chaque partenaire dans la coentreprise ;
- ❖ L'offre doit être signée de manière à lier juridiquement tous les associés ;
- ❖ Tous les associés seront conjointement et solidairement responsables de l'exécution du contrat conformément aux dispositions du contrat ;
- ❖ L'un des associés sera désigné comme responsable, et autorisé à contracter, recevoir des instructions au nom et pour le compte de tout associé de la coentreprise ;

- ❖ Et l'exécution de l'ensemble du contrat, y compris le paiement, doit se faire exclusivement avec l'associé en charge.

Pour être admissible à l'attribution du Contrat, les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualification minimums suivants :

- Le volume annuel des travaux de construction d'au moins trois fois supérieur au coût total de son offre.
- L'expérience en qualité de maître d'œuvre dans la construction d'au moins trois travaux de nature et complexité équivalentes à celles du présent projet ;
- Des propositions pour l'acquisition rapide (sur fonds propres, etc.) de l'équipement essentiel énuméré dans l'information de qualification.

#### **d) FRAIS DE SOUMISSION**

Le Soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la soumission de son offre, et le CARF ne pourra en aucun cas être tenu responsable ou redevable de ces coûts.

#### **e) VISITE DU SITE**

Le Soumissionnaire est encouragé à visiter et à examiner, **à ses frais, les Sites des travaux et ses environs** et d'obtenir tous les renseignements qui peuvent être nécessaires à la préparation de l'offre et la conclusion du contrat pour la réalisation des travaux. Les frais de visite du site sont à la charge du soumissionnaire.

#### **f) CLARIFICATIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Un Soumissionnaire éventuel désirant des clarifications sur le dossier d'appel d'offres devra en notifier le CARF par écrit à l'adresse du CARF indiquée dans l'avis d'appel d'offres. Le CARF répondra à toute demande de clarifications reçue dans la période de (5 jours) avant la date limite de remise des offres. Des copies de la réponse du CARF seront transmises à tous ceux qui ont achetés le dossier d'appel d'offres, y compris une description de l'enquête, mais sans identifier l'auteur, et ce, au plus tard (5 jours) avant la date de soumission des offres.

#### **g) MODIFICATIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

À tout moment avant la date limite de remise des offres, le CARF peut apporter des modifications aux documents d'appel d'offres en publiant des amendements.

Tout amendement ainsi publié doit faire partie des dossiers d'appel d'offres et sera communiqué par écrit à tous les candidats à l'appel d'offres. Les soumissionnaires potentiels doivent accuser réception de chaque additif par écrit au CARF.

Afin de laisser aux soumissionnaires un délai raisonnable pour prendre en compte l'amendement dans la préparation de leurs offres, le CARF prorogera, si nécessaire, le délai de dépôt des offres.

## **h) PREPARATION DES OFFRES**

### **Langue de l'offre**

Tous les documents relatifs à la soumission seront en langue Française

### **Documents constitutifs de l'offre**

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les éléments suivants :

#### **a) Documents techniques :**

- ❖ Garantie de soumission quant à la forme, au montant et à la période de validité ;
- ❖ Autorisation de la personne signataire ;
- ❖ Planning des travaux
- ❖ Méthodologie de réalisation et de gestion qualité pendant le déroulement des activités
- ❖ Organigramme pour l'exécution du contrat ;
- ❖ Déclaration sous serment de l'inspection du site ;
- ❖ Certificat du soumissionnaire sous serment de sa conformité avec les lois du travail et des normes existantes ;
- ❖ Tous les bulletins de soumission / les additifs
- ❖ Tout autre document tel que spécifié

#### **b) Documents financiers**

- ❖ Devis quantitatif avec les prix dans le formulaire de soumission ;
- ❖ Des estimations détaillées, y compris une feuille récapitulative indiquant les prix unitaires des matériaux, les taux de main-d'œuvre, etc.
- ❖ Tout autre document nécessaire.

## **i) PRIX DE L'OFFRE**

Le contrat doit être pour l'ensemble des travaux, tel que décrit dans le devis quantitatif chiffré présenté par le soumissionnaire.

Les tarifs et prix indiqués par le soumissionnaire ne peuvent pas être soumis à des ajustements ultérieurs au cours de l'exécution du contrat.

## **j) DEVICES DE L'OFFRE ET PAIEMENT**

Les taux et prix unitaires seront indiqués par le soumissionnaire entièrement en dollars américains

## **k) ATTRIBUTION DU CONTRAT**

### **Critères d'attribution**

Dans la transparence et le respect des points repris dans le présent document, le CARF attribuera le contrat au soumissionnaire dont l'offre a été jugée substantiellement conforme aux documents d'appel d'offres et qui a offert le prix le plus bas évalué, la période de garantie, à condition que ce soumissionnaire a été déterminé comme étant (a) éligible conformément aux dispositions. La cotation se fera en fonction des critères ci-dessous :

#### **NOM DE LA SOCIÉTÉ :**

<b>N°</b>	<b>CRITERES</b>	<b>COTATION (SUR 10 POINTS)</b>
<b>01</b>	Conformité à la loi	/10
<b>02</b>	Soumission de documents légaux	/15
<b>03</b>	Expériences dans les domaines	/15
<b>04</b>	Qualités et terminologies utilisée dans le budget	/15
<b>05</b>	Montant propose dans le budget	/15
<b>06</b>	Profondeur du forage proposée	/20
<b>07</b>	Qualité de la structure de support et de propreté	/10
	<b>Total</b>	<b>/100</b>

### **Du droit du CARF d'accepter ou rejeter toutes offres**

Le CARF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du contrat, sans encourir de responsabilité envers les soumissionnaires concernés ou toute obligation d'informer les soumissionnaires concernés des motifs de l'action du CARF.

## **l) NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION ET SIGNATURE DE L'ACCORD**

Le soumissionnaire dont l'offre a été retenue sera informé de l'attribution par le CARF avant l'expiration de la période de validité de l'offre par email confirmée par lettre recommandée. Cette lettre (ci-après appelée la "Lettre d'Acceptation ») indiquera la somme que le CARF paiera l'entrepreneur en contrepartie de l'exécution, l'achèvement et la période de garantie et/ou l'entretien des travaux par l'entrepreneur.

L'accord comprendra tous les accords entre le CARF et le soumissionnaire retenu. Il sera signé par le CARF et envoyé au soumissionnaire retenu, dans les 5 jours suivant la notification de l'attribution ainsi que l'avis d'attribution. Dans les 2 jours suivant la réception, le soumissionnaire retenu devra signer l'accord et de le livrer au CARF.

Le défaut du soumissionnaire retenu de se conformer aux exigences peut constituer un motif suffisant d'annulation de l'attribution.

#### **m) PAIEMENT ANTICIPE**

Le CARF peut fournir une avance sur le prix du contrat tel que stipulé dans les conditions du contrat, sous réserve d'un montant maximum équivalent à 25 % du montant total repris dans le devis.

#### **n) ARBITRAGE**

Tout litige ou désaccord au sujet de l'accord sera réglé dans la mesure où il est possible, la voie de consultation et consentement mutuels, sera prioritairement privilégiée.

#### **o) DATE LIMITE POUR LE DEPOT DES CANDIDATURES**

Les dossiers de candidature doivent être déposés directement à la réception l'adresse suivante :  
128, Avenue Kilela Balanda, Commune et Ville de Lubumbashi, République Démocratique du Congo, sous pli fermé. Les dossiers en format électronique, ne seront acceptés.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 Mars 2025 avant 17 heures. Les dossiers de candidature déposés au-delà de cette limite ne seront plus considérés.

La Direction  
Muzhuwesi



CARF  
ASBL  
128, Av. Kilela-Balanda  
Lubumbashi - R.D. Congo